

M. TISDALE : Non ; mais soit au 25 juin, ou à la première quinzaine de juillet, ce qui leur eût donné plus de temps.

La motion est adoptée ; et la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

Somme additionnelle nécessaire pour faire face aux dépenses se rattachant à la Commission royale sur le commerce des spiritueux. Autorisation est par les présentes donnée de transférer à la " Législation " la somme de \$20,000 votée pour l'impression, etc., etc., dans " Divers " dans le bill des subsides de 1894-95, et de la rendre disponible jusqu'au 31 décembre 1895. \$38,000 00

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Nous voulons maintenant connaître les détails de cette dépense, en ce qui concerne chacun des membres de la commission.

M. FOSTER : Sir Joseph Hickson, président, a reçu \$2,222.81 ; M. Clarke, \$2,468.67 ; M. Gigault, \$2,374.11 ; le rév. Dr McLeod, \$6,918.76 ; le juge McDonald, \$3,918.25 ; M. Monaghan, secrétaire, \$10,068.66.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'ai déjà exprimé ma manière de voir à ce sujet ; je doute que depuis que ce parlement se réunit ici, dépense aussi insensée ait jamais été faite. Toute cette affaire me semble avoir été un véritable tripotage du commencement à la fin. On a dépensé quatre-vingt-dix mille dollars de l'argent du peuple canadien dans un but incompréhensible, sauf celui d'aider le cabinet à esquiver une décision et un vote désagréables. Mais, abstraction faite de tout cela, je voudrais savoir pour quelle raison au monde un des membres de la commission, le rév. Dr McLeod a pu recevoir plus du double de la somme payée au président, et bien près du double de celle payée à chacun des autres membres ? Je vois qu'il a reçu \$6,900, contre \$2,200 payé au président, \$2,400 à M. Clarke, \$3,900 à un autre. Assurément il devrait y avoir quelque proportion raisonnable entre les sommes payées à chacun des membres individuellement. Comment a-t-il pu se faire qu'un commissaire ait obtenu deux fois autant que chacun des autres ?

M. FOSTER : La véritable raison est que ce monsieur a accompli une somme de travail double de celle des autres. L'arrêté ministérielle stipule que les commissaires seront payés au taux fixe de \$10 par jour de travail à la commission et leur alloue une somme définie pour frais d'entretien. C'est sur ce pied que le travail s'est fait et que le président et le secrétaire de la commission ont payé aux différents commissaires les sommes signalées. Le rév. M. McLeod a reçu plus que les autres, uniquement pour cette raison.

M. FLINT : Il est très regrettable que cette commission ait coûté si cher au pays.

M. FOSTER : Oui.

M. FLINT : J'ai la conviction que si la Chambre eût eu la moindre idée que les comptes à acquitter s'élèveraient à une si forte somme, elle n'aurait jamais accepté la résolution. Malgré le désir exprimé

par la gauche et la droite d'obtenir tous les renseignements désirables à ce sujet, m'est avis que la députation aurait hésité avant de revêtir soit le ministère soit la commission du pouvoir qui a été confié à cette commission, si la Chambre eût soupçonné que le pays aurait à payer une si fabuleuse somme d'argent. Je suis encore de l'avis que j'exprimai à l'époque du débat à la suite duquel cette résolution fut adoptée. Nonobstant la longueur du temps écoulé et l'expérience acquise depuis, les résultats dont cette commission a fait part au pays n'ont fait que corroborer l'opinion que j'exprimai alors, que le mode adopté pour recueillir les renseignements désirés serait absolument inutile et un pur gaspillage de temps et d'argent.

On a déposé sur le bureau de la Chambre six volumes de 1,400 ou 1,500 pages chacun, contenant la preuve, les témoignages recueillis par ces messieurs dans toutes les régions de langue anglaise dans le nord de l'Amérique. Sur les cinq millions d'habitants formant la population du Canada, je ne pense pas qu'il se trouve 100 personnes qui parcourront jamais ces volumes. Ils auraient certainement droit à toute ma pitié et à toute ma sympathie ceux qui se mettraient en tête de lire ce rapport, dans la pensée qu'il en jaillirait de bien vives lumières sur les questions qui ont fait le fond de cette enquête. Une des raisons probables qui ont pu faire mettre à la disposition des commissaires des sommes aussi considérables, c'est qu'on a pensé sans doute qu'il était de leur devoir d'étudier la preuve recueillie, et de ranger dans un ordre quelconque les faits dispersés à travers ces volumineux rapports, afin d'essayer de donner au pays quelque idée de ce qui a été dit par les témoins cités devant la commission ou qui s'y sont présentés d'eux-mêmes. Et à ce sujet, je désire ajouter qu'il est fort regrettable qu'à cette époque avancée de la session de 1895, le rapport de la commission n'ait pas encore été déposé sur le bureau de la Chambre. Ce rapport, me dit-on, est très volumineux, et formera, une fois publié, un aussi fort volume, sinon plus fort même, qu'aucun des volumes déjà distribués à la députation. Ce rapport, il est à présumer, exigera une certaine somme d'étude de la part de ceux qui s'intéressent à cette question d'économie sociale et aux autres questions connexes à celle du trafic des spiritueux. Mais suivant le cours ordinaire des choses, il ne sera pas distribué avant quelque temps à ceux qui s'intéressent à l'étude de ces deux questions, probablement pas avant la prorogation du parlement. Et ainsi, ce ne sera qu'à la prochaine session que la Chambre sera saisie des résultats de cette coûteuse expérience, et qu'elle pourra profiter d'un rapport qui a coûté au pays tant d'argent. Et cette session-là, suivant toutes les prévisions humaines, n'aura lieu qu'après les élections générales, et les électeurs canadiens dont un grand nombre prennent un vif intérêt à la question qui surgit et qui a été étudiée par la commission ne seront pas en état de se former une opinion sur ce sujet.

Dans toute la conduite de cette affaire, l'administration a fait preuve d'un grand manque d'intelligence de la situation, et d'une négligence coupable dans l'emploi des précautions les plus élémentaires. Etant donné qu'elle désirait sincèrement saisir la Chambre et le pays des faits concernant l'importance du trafic des spiritueux et ses résultats sur les multiples intérêts nationaux. J'attire l'attention du gouvernement sur le fait fort étrange que